COMMUNE D'OSENBACH
Département du Haut-Rhin

ARRETE 2025-37

Le maire de la commune d'OSENBACH

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Vu la demande de SUEZ EAU FRANCE ;
Considérant les travaux de renouvellement de branchement qui auront lieu au 4 rue des fontaines ;
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;
Vu l'intérêt général ;

ARRÊTÉ :

Article 1
La circulation des véhicules sera alternée rue des Fontaines du 25 au 29/08/2025

Article 2
Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores, sera mis en place.

Article 3
Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit rue des fontaines.

Article 4
L'entreprise chargée des travaux mettra en place toute signalisation nécessaire, conforme à la législation en vigueur et visible de jour comme de nuit ;

Article 5
Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rouffach,
- Monsieur le Directeur des Brigades Vertes
- SDIS
- L'entreprise SUEZ EAU FRANCE
- L'Unité Routière

Osenbach le 19 août 2025
Le Maire
Christian MICHAUD

Mairie d'OSENBACH 68570 Haut-Rhin

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355